



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le 25 juin 2002 à 17 h 00 à laquelle sont présents : mesdames et messieurs les conseillers-ères, André Levac, R. Alain Labonté, Lawrence Cannon, Marc Bureau, Louise Poirier, Pierre Philion, Denise Laferrière, Simon Racine, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil, Jocelyne Houle formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Également présents : M. Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier, et madame Marie-Claude Martel, conseillère spéciale.

Étaient absents : Monsieur le maire Yves Ducharme et mesdames et messieurs les conseillers-ères, Thérèse Cyr, Richard Côté et André Touchet.

**CM-2002-525**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

**CM-2002-526**

**SUBVENTION DE 12 500 \$ À L'ORGANISME VÉLO-SERVICES INC. POUR  
L'ANNÉE 2002**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 8 500 \$ est prévu au budget du Services des loisirs, des sports et de la vie communautaire à titre de subvention à l'organisme Vélo-Services inc. pour l'année 2002;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 4 000 \$ provenant de l'ex-Ville d'Aylmer a été ajouté au budget initial :

**IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2002-837 du 25 juin 2002, ce conseil accepte de verser la somme de 12 500 \$ à l'organisme Vélo-Services inc.

Le Service des loisirs est mandaté à préparer un protocole d'entente avec l'organisme Vélo-Services inc. pour une vélo-patrouille et l'organisation de la Maison du Vélo.

Ce conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente.

Ce conseil autorise le trésorier à émettre les chèques au montant total de 12 500 \$ à l'ordre de Vélo-Services inc., à l'attention de madame Frédérique Moulin, case postale 79041, Hull (Québec) J8Y 6V2, selon les modalités suivantes :

- ❖ 6 250 \$ le 26 juin 2002;
- ❖ 6 250 \$ à la signature du protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71020-971	12 500,00 \$	SOUTIEN AUX ORGANISMES SPORTIFS ET DÉVELOPPEMENT CONTRIBUTIONS

Un certificat du trésorier a été émis 21 juin 2002.

Adoptée

CM-2002-527

**MODIFICATION DE PLAN D'ENSEMBLE ET APPROBATION DU PROJET RÉSIDENTIEL "IMPASSE DE LA POMMERAIE" - SECTEUR AYLNER - DISTRICT 2**

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau promoteur requiert que le projet résidentiel « Brune de Brundick Investment » approuvé en 1996 soit modifié;

**CONSIDÉRANT QUE** de nouvelles exigences et considérations particulières d'aménagement pour le projet ont été négociées dans le cadre de l'étude de la modification proposée;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC**

**ET RÉSOLU QUE** sur recommandation du directeur général, ce conseil adopte :

- 1) La modification proposée du plan d'ensemble « Brune de Brundick Investment » pour le remplacer par le projet Lacombe sur « impasse de la Pommeraie »;
- 2) L'approbation des considérations particulières d'aménagement négociées avec le promoteur;
- 3) L'approbation finale du projet.

**ET DE PLUS RÉSOLU QUE** le plan d'implantation en annexe 2, ainsi que les considérations particulières d'aménagement pour l'implantation et intégration architecturale en annexe 4, soient approuvés et fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CM-2002-528

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la présente séance à 17 h 03.

Adoptée

---

PAUL MORIN  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

Me SUZANNE OUELLET  
Greffier